



# Les Coteaux

## AVIS PUBLIC

### **ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 319**

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 21 octobre 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 319 intitulé :

➤ **Règlement relatif à un programme de subventions environnementales**

2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au [www.les-coteaux.qc.ca](http://www.les-coteaux.qc.ca).

3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 16 septembre 2024
Dépôt du projet de règlement	Le 16 septembre 2024
Adoption du règlement	Le 21 octobre 2024
Avis public et entrée en vigueur	Le 24 octobre 2024

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ aux Coteaux, ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre.**

---

Pamela Nantel  
Directrice générale et greffière-trésorière